République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n° 2019-40 du Comité syndical du vendredi 29 novembre 2019

DEMANDE DE SUBVENTION 2020
ANIMATION–GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

L'an deux mil dix neuf le vendredi 4 octobre neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID– 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 Septembre 2019.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN ,Claude CARCELLER (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE; Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY; Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Jean TRINQUIER, ,Daniel JAUDON, Marie-Pierre PONS (représentée par Dominique NURIT); Frédéric ROIG ; Valérie ROUVEYROL; Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Daniel VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX, Laurent SINTES, Jacques RIGAUD
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 27 – Votants 25 et 2 pouvoirs (Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX)	

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
09 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu le Prévisionnel d'activités du GAL pour 2020,

- **Accueil et accompagnement des porteurs de projets**, instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanceurs...).
- Suivi de l'**Appel à projets Tourisme – Hébergements de groupe** (FA 3.2) publié en septembre 2019 jusqu'à début janvier 2020
- Suivi de l'**Appel à manifestation d'intérêt Tiers lieux du cœur d'Hérault** (FA 2.1) : accompagnement des projets, mise en œuvre et suivi de la formation –action.
- Organisation de **3 à 4 Comités de Programmation** (février/juin/septembre/octobre/ novembre/décembre) :
- Organisation de **7 à 8 Comités Techniques** : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie de développement local du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.
- **Communication** : articles, communiqués de presse, édition de plaques A3 pour les projets..., organisation de réunions d'information, mise à jour du site internet du Pays.
- **Bilan/Evaluation** des projets
- **Coopération LEADER** : montage et suivi du projet de Coopération sur l'oenotourisme avec le Gal du Grand libournais. Recherche de GALs partenaires pouvant être intéressés par des sujets communs à partir des priorités retenues en 2018, notamment sur les Tiers Lieux.
~~~~~~

- Formation – séminaires - réseaux : participation aux rencontres organisées par la Région (Autorité de gestion), le Réseau rural, LEADER France, etc...

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 Novembre 2019

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le prévisionnel d'activités 2020 d'animation-gestion du programme LEADER porté par le Groupe d'Action Local du Pays Cœur d'Hérault :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Dépenses		Financements		
Libellé des dépenses	Montants en € TTC	Origines	Montants en €	Taux
Aménagement, Construction		FEADER - LEADER	97 978,30 €	80%
Equipement, matériel				
Etudes, conseils, prestations	1 150,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault	12 247,29 €	10%
Ingénierie, frais de personnel	104 999,02 €	Conseil Régional d'Occitanie	12 247,29 €	10%
Communication	574,00 €			
Frais de missions +Coût indirects *	15 749,85 €			
Total	**122 472,88 €**		**122 472,88 €**	**100%**

* Coûts indirects : loyers, fournitures bureau, nettoyage, services horizontaux (compta, rh, direction, formation, communication institutionnelle...), téléphone et internet, chauffage, électricité = 15 % des frais salariaux liés à l'opération

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.

- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement.

Saint André de Sangonis, le 2 Décembre 2019
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 Décembre 2019

Publiée le 2 Décembre 2019
Transmise le 2 Décembre 2019

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO